

VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2010

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 2 août 2010, à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire, à laquelle sont présents : monsieur le maire Michel Gilbert et messieurs les conseillers Jean-Luc Halde, Rémi H. Lair et André Ricard.

Sont absents : madame la conseillère Valéry Lapointe et messieurs les conseillers et Guy Boulé et Fernand Brillant.

Madame Estelle Simard, greffier, assiste également à cette séance.

...Monsieur le Maire ouvre la séance.

2010-258

RÉSOLUTION

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2010

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 2 août 2010 soit et est approuvé par ce conseil en ajoutant le point suivant :

27.1 Appui à la Fondation Ushket-André-Michel concernant l'agrandissement de la Maison des cultures amérindiennes.

ADOPTÉE

2010-259

RÉSOLUTION

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2010 ET EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2010

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juillet 2010 soit et est approuvé par ce conseil.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010 soit et est approuvé par ce conseil en amendant la troisième ligne du premier paragraphe de la résolution numéro 2010-247 comme suit : en remplaçant « 2009-2010 » par « 2010-2011 ».

ADOPTÉE

2010-260

RÉSOLUTION

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2010-08-A, 2010-08-C ET 2010-08-D, RAPPORT DÉPENSES AUTORISÉES ET RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL SURNUMÉRAIRE

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller André Ricard que les bordereaux des comptes à payer numéro 2010-08-A, au montant de 1 346 346,63 \$,

Le 2 août 2010

numéro 2010-08-C, au montant de 365 672,48 \$, et numéro 2010-08-D, au montant de 151 796,66 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat du trésorier portant le numéro 2010-08, en date du 28 juillet 2010, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 30 juin au 27 juillet 2010 et le rapport d'embauche de personnel surnuméraire pour la période du 27 juin au 24 juillet 2010.

ADOPTÉE

2010-261

RÉSOLUTION

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT – MONSIEUR ANDRÉ RICARD

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que monsieur André Ricard soit et est nommé maire suppléant pour la période du 9 août au 19 octobre 2010.

ADOPTÉE

2010-262

RÉSOLUTION

MESURE DISCIPLINAIRE À L'ENDROIT D'UN EMPLOYÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général recommandant au conseil municipal l'application d'une mesure disciplinaire vis-à-vis d'un employé au Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil suspend sans solde, pour une période de 12 jours ouvrables, à compter du 16 août 2010, l'employé au Service des travaux publics désigné au rapport du 9 juillet 2010 du directeur général.

ADOPTÉE

2010-263

RÉSOLUTION

CERTIFICAT CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1140

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au règlement numéro 1140, intitulé : « Règlement décrétant la réfection de la montée des Trente, soit des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égoûts domestique (sanitaire) et pluvial, de voirie et autorisant un emprunt de quatre millions quatre-vingt-neuf mille dollars (4 089 000,00 \$) nécessaire à cette fin », soit et est approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE

2010-264

AVIS DE PRÉSENTATION

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 845

Monsieur le conseiller André Ricard donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement afin d'amender le règlement de zonage numéro 845 quant aux zones H-52 et H-54 dans le secteur de la rue Sainte-Thérèse.

2010-265

RÉSOLUTION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
845-126 – ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que le premier projet de règlement numéro 845-126, intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 845 afin de modifier les limites des zones H-52 et H-54 dans le secteur de la rue Sainte-Thérèse », soit et est adopté par ce conseil.

Que la séance d'information et de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 30 août 2010, à 19 h 30.

ADOPTÉE

2010-266

AVIS DE PRÉSENTATION

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 845

Monsieur le conseiller André Ricard donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le règlement de zonage numéro 845 afin de remplacer la zone PAE-12 par des zones habitations dans le secteur de la rue Côté.

2010-267

RÉSOLUTION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
845-127 – ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller André Ricard que le premier projet de règlement numéro 845-127, intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 845 afin de remplacer la zone PAE-12 par des zones habitations pour un projet résidentiel dans le secteur de la rue Côté », soit et est adopté par ce conseil.

Que la séance d'information et de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 30 août 2010, à 19 h 30.

ADOPTÉE

2010-268

AVIS DE PRÉSENTATION

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 847 –
P.I.I.A.

Monsieur le conseiller André Ricard donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 847 afin de créer des objectifs et des critères pour un projet résidentiel dans le secteur de la rue Sainte-Thérèse et dans le secteur de la rue Côté.

2010-269

RÉSOLUTION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 847-34 –
ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que le projet de règlement numéro 847-34, intitulé : « Règlement amendant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 847 afin de créer des objectifs et des critères pour un projet résidentiel dans le secteur de la rue

Sainte-Thérèse et un projet résidentiel dans le secteur de la rue Côté » soit et est adopté par ce conseil.

Que la séance d'information et de consultation prévue sur ce projet de règlement soit tenue le 30 août 2010, à 19 h 30.

ADOPTÉE

2010-270

RÉSOLUTION

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 20 juillet 2010 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉE

...Lecture du projet de résolution concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale – recommandations 2010-119-R, 2010-120-R, 2010-121-R, 2010-122-R, 2010-123-R, 2010-124-R, 2010-125-R, 2010-126-R, 2010-127-R, 2010-128-R, 2010-129-R, 2010-130-R, 2010-131-R, 2010-132-R, 2010-133-R, 2010-134-R, 2010-135-R, 2010-136-R, 2010-137-R, 2010-138-R, 2010-139-R et 2010-140-R du C.C.U.

Monsieur le conseiller André Ricard propose l'adoption de ladite résolution, appuyé par monsieur le conseiller Rémi H. Lair.

...Monsieur le conseiller Jean-Luc Halde propose l'adoption de ladite résolution en rayant le dernier paragraphe.

Faute d'appui, la proposition secondaire est rejetée.

...Sur ce, les membres du conseil votent sur la proposition principale.

2010-271

RÉSOLUTION

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RECOMMANDATIONS 2010-119-R, 2010-120-R, 2010-121-R, 2010-122-R, 2010-123-R, 2010-124-R, 2010-125-R, 2010-126-R, 2010-127-R, 2010-128-R, 2010-129-R, 2010-130-R, 2010-131-R, 2010-132-R, 2010-133-R, 2010-134-R, 2010-135-R, 2010-136-R, 2010-137-R, 2010-138-R, 2010-139-R ET 2010-140-R DU C.C.U.

CONSIDÉRANT les recommandations numéros 2010-119-R, 2010-120-R, 2010-121-R, 2010-122-R, 2010-123-R, 2010-124-R, 2010-125-R, 2010-126-R, 2010-127-R, 2010-128-R, 2010-129-R, 2010-130-R, 2010-131-R, 2010-132-R, 2010-133-R, 2010-134-R, 2010-135-R, 2010-136-R, 2010-137-R, 2010-138-R, 2010-139-R et 2010-140-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants :

- 2010-119-R : 937 rue des Martinets
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe A)
- 2010-120-R : 924 chemin des Patriotes Nord
Agrandissement de la résidence (annexe B)

Le 2 août 2010

- 2010-121-R : 1157 de la Montagne
Remplacement des fenêtres (annexe C)
- 2010-122-R : 190 rue Sainte-Anne
Rénovation de la façade du bâtiment (annexe D)
- 2010-123-R : 1416 chemin Ozias-Leduc
Construction d'une grange pour abriter les équipements d'entretien du verger (annexe E)
- 2010-124-R : 836 rue Ringuet
Agrandissement du garage attaché (annexe F)
- 2010-125-R : 236 rue Saint-Hippolyte
Changement du revêtement extérieur (annexe G)
- 2010-126-R : 349-363 rue Oliva-Delage
Rénovation des balcons dans 8 unités de condominium (annexe H)
- 2010-127-R : 1289 chemin de la Montagne
Changement de portes et fenêtres (annexe I)
- 2010-128-R : 125 rue Gaboury
Installation d'un solarium 3 saisons (annexe J)
- 2010-129-R : 758 Magloire-Laflamme
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe K)
- 2010-130-R : 678 rue des Lilas
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe L)
- 2010-131-R : 350 rue Seignioriy
Agrandissement de la résidence (annexe M)
- 2010-132-R : 719 rue du Cheval-Blanc
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe N)
- 2010-133-R : 135-141 rue Messier
Réfection de la façade du bâtiment principal (annexe O)
- 2010-134-R : 1285 chemin de la Montagne
Rénovation au revêtement extérieur et à la toiture de la grange (annexe P)
- 2010-135-R : 499 rue Radisson
Agrandissement de la résidence (annexe Q)
- 2010-136-R : 1367 chemin des Patriotes Nord
Ajout d'un étage (annexe R)
- 2010-137-R : 713 rue Lavoie
Agrandissement comprenant un garage attaché avec une chambre au-dessus (annexe S)
- 2010-138-R : 37 rue Désautels
Rénovation de l'escalier extérieur situé en marge avant secondaire (annexe T)
- 2010-139-R : 595 rue Ernest-Choquette

Agrandissement d'une résidence (annexe U)

- 2010-140-R : 1050-1060 boul. Sir-Wilfrid-Laurier
Construction d'une remise et d'un aménagement paysager (annexe V)

CONSIDÉRANT que ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil approuve les recommandations 2010-119-R, 2010-120-R, 2010-121-R, 2010-122-R, 2010-123-R, 2010-124-R, 2010-125-R, 2010-126-R, 2010-127-R, 2010-128-R, 2010-129-R, 2010-130-R, 2010-131-R, 2010-132-R, 2010-133-R, 2010-134-R, 2010-135-R, 2010-136-R, 2010-137-R, 2010-138-R, 2010-139-R et 2010-140-R du procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2010 du comité consultatif d'urbanisme ainsi que les plans d'implantation et d'intégration architecturale énoncés auxdites recommandations et sujets aux conditions qui y sont formulées, lesquels sont joints à la présente comme annexes A à V pour en faire partie intégrante.

Quant à la recommandation 2010-134-R, le conseil approuve que la toiture de tôle du bâtiment accessoire soit peinte en vert, c'est-à-dire identique à la couleur de la toiture du bâtiment principal, et refuse le revêtement extérieur des murs en vinyle blanc ainsi que la porte en acier blanche sur la grange, tel que proposé selon la demande de permis no. 2009-00086 et les plans déposés le 26 février 2009, en considérant les attendus.

Ont voté pour la présente résolution : messieurs les conseillers André Ricard et Rémi H. Lair.

A voté contre la présente résolution : monsieur le conseiller Jean-Luc Halde.

ADOPTÉE

2010-272

RÉSOLUTION

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2010-06 – 180,
RUE SAINTE-ANNE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2010-06 présentée par le propriétaire de l'immeuble portant le numéro 180, rue Sainte-Anne, à Mont-Saint-Hilaire, ayant pour but d'autoriser une marge avant secondaire de 1,83 mètre par rapport à celle exigée par le règlement de zonage de 4,50 mètres, permettant une dérogation de 2,67 mètres, concernant l'implantation de la piscine, tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution comme annexe «A» pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2010-273

RÉSOLUTION

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2010-07 – 642,
RUE BÉLAIR**

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2010-07 présentée par le propriétaire de l'immeuble portant le numéro 642, rue Bélair, à Mont-Saint-Hilaire, ayant pour but d'autoriser une marge avant secondaire de 6,73 mètres par rapport à celle exigée par le règlement de zonage de 7,50 mètres, permettant une dérogation de 0,77 mètres, concernant l'implantation de la résidence, tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution comme annexe «A» pour en faire partie intégrante.

Le 2 août 2010

ADOPTÉE

2010-274

RÉSOLUTION

DEMANDE D'AUTORISATION C.P.T.A.Q. - LOT 1 817 633 - 1170, BOULEVARD SIR-WILFRID- LAURIER

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. du demandeur domicilié au 1170, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, à Mont-Saint-Hilaire, pour l'établissement d'un usage complémentaire (bureau professionnel) dans la résidence située sur le lot 1 817 633;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est permis par le règlement de zonage de la Ville, approuvé par la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu, et conforme au schéma d'aménagement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil appuie la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. du requérant concernant l'établissement d'un usage complémentaire (bureau professionnel) dans la résidence située sur le lot 1 817 633, laquelle est conforme au règlement de zonage de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et aux critères de l'article 62 de La loi sur la protection du territoire agricole de Québec.

Que, tel que requis à l'article 58.2 de la Loi, mention est faite qu'il existe des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité hors de la zone agricole pour la construction d'habitations unifamiliales isolées.

ADOPTÉE

2010-275

RÉSOLUTION

REQUÊTE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT - ENSEIGNES

CONSIDÉRANT que l'article 3.2.13.2 7) du règlement de zonage numéro 845 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire prohibe les enseignes de type publicitaire;

CONSIDÉRANT que l'article 1.7.1.1 e) du document complémentaire inclus dans le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, règlement numéro 32-06, prévoit que la réclame publicitaire implantée à titre d'usage principal ou sans rapport avec l'usage principal du terrain où elle est implantée est prohibée;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 10-01-013 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu en date du 14 janvier 2010 n'approuvait pas le règlement numéro 845-125 quant à une enseigne aérienne communautaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu considère qu'une enseigne aérienne commune constitue un panneau-réclame, ce qui n'est pas conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé en matière de mise en valeur du paysage;

CONSIDÉRANT que l'ensemble commercial de la zone C-1, incluant 10 propriétés de la rue Brunet, est composé de commerces de type autoroutier;

CONSIDÉRANT que cet ensemble commercial pourrait être traité comme un centre commercial pour attirer la clientèle provenant de l'autoroute 20;

Le 2 août 2010

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible d'installer sur l'autoroute 20 des enseignes directionnelles qui respectent les normes du ministère des Transports à cause du pont Arthur-Branchaud et de la configuration de la bretelle pour accéder à la rue Brunet;

CONSIDÉRANT la présence d'un boisé sur les terrains du ministère qui limite la visibilité de la rue Brunet lorsqu'on circule sur l'autoroute;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite autoriser une enseigne commune afin de limiter la multitude d'enseignes surdimensionnées et la pollution visuelle;

CONSIDÉRANT que, par l'autorisation d'une enseigne multiple, la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire remplacer les enseignes sur poteau par des enseignes sur muret qui s'intègre davantage avec le chemin des Patriotes qui est adjacent à la zone C-1 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que la Ville de Mont-Saint-Hilaire requiert de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu la modification de la section 1.7 du document complémentaire inclus au schéma d'aménagement révisé, règlement numéro 32-06, afin d'autoriser les enseignes communes pour les commerces de la rue Brunet situés dans la zone C-1.

ADOPTÉE

2010-276

RÉSOLUTION

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION D'UNE SERVITUDE SUR PARTIE DU LOT 3 703 718 AU CADASTRE DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller André Ricard que la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est autorisée à procéder à l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins d'une conduite d'aqueduc, d'une partie du lot 3 703 718 au cadastre du Québec d'une superficie de 90 mètres carrés, tel qu'il appert au plan et à la description technique préparés par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 26 novembre 2008, portant le numéro de minute 28178.

ADOPTÉE

2010-277

RÉSOLUTION

MANDAT M^e STEVE CADRIN – ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION – PARTIE DU LOT 3 703 718 AU CADASTRE DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller André Ricard que soit et est mandaté M^e Steve Cadrin, avocat, afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans le dossier d'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une servitude aux fins d'une conduite d'aqueduc sur partie du lot 3 703 718 au cadastre du Québec, d'une superficie de 90 mètres carrés, tel qu'il appert au plan et à la description technique préparés par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 26 novembre 2008, portant le numéro de minute 28178.

Que les honoraires d'expropriation ainsi que les frais d'indemnité ayant trait à ladite expropriation soient payables à même le poste budgétaire 02-199-10-412, et qu'il y a des crédits disponibles selon le Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE

2010-278

RÉSOLUTION

ÉCHANGE DE TERRAINS – VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE ET LA COMPAGNIE P. TALBOT INC.

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que la Ville de Mont-Saint-Hilaire cède à la compagnie P. Talbot inc., ayant son siège social au 846, rue des Bernaches, à Mont-Saint-Hilaire, Québec, J3H 6C9, l'immeuble suivant :

- le lot 4 661 923 au cadastre du Québec, d'une superficie totale de 282,3 mètres carrés, tel qu'il appert au plan préparé par monsieur Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, en date du 29 juin 2010, portant le numéro de minute 15 545.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire acquiert, en échange, de la compagnie P. Talbot inc., l'immeuble suivant :

- le lot 4 661 926 au cadastre du Québec, d'une superficie totale de 282,3 mètres carrés, tel qu'il appert au plan préparé par monsieur Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, en date du 29 juin 2010, portant le numéro de minute 15 546.

Que cet échange soit fait sans soulte, les superficies de terrains étant équivalentes.

Que les honoraires de notaire et d'arpenteur relatifs à la transaction soient payés par la compagnie P. Talbot inc.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer devant Me Louis Handfield, notaire, tout document ou acte pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

2010-279

RÉSOLUTION

MODIFICATION SERVITUDE LOT 2 349 041

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que M^e Louis Handfield, notaire, soit et est mandaté afin de préparer tout acte notarié requis afin de réduire l'assiette de la servitude à une superficie de 76,1 mètres carrés créée sur le lot 2 349 041 au cadastre du Québec en faveur du lot 2 349 543 audit cadastre, propriété de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, en vertu de l'acte reçu devant ledit notaire le 21 novembre 2007 et enregistré sous le numéro 14 815 820, le tout selon le plan et la description technique préparés par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 31 mai 2010, portant le numéro de minute 32123.

Que les honoraires de notaire et d'arpenteur soient payables par le propriétaire du 421, rue des Plateaux.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

2010-280

RÉSOLUTION

BAIL DE LOCATION – AMÉNAGEMENT PISTE CYCLABLE TRONÇON DU LOUVRE/GARE – COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que

Le 2 août 2010

ce conseil approuve le renouvellement du bail numéro 1129213 - SAP #1000/3050779 entre la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Ville de Mont-Saint-

Hilaire, lequel est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que ce bail soit pour une période de 20 ans commençant le 1^{er} mai 2010 et se terminant le 30 avril 2030 moyennant un loyer de 10 000,00 \$, TPS et TVQ en sus, payable le 1^{er} février 2011.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer ledit bail de location.

ADOPTÉE

2010-281

RÉSOLUTION

SOUSSION CONTRAT PA 10-21 – AIRES DE JEU AUX PARCS BEAUJEU ET DE LA ROCQUE – DANSARD INC.

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Dansard inc., au montant de 43 176,78 \$, incluant les taxes, pour le contrat PA 10-21 – aires de jeu aux parcs Beaujeu et De La Rocque, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire, contenue dans son rapport en date du 14 juin 2010.

Que les travaux concernant les aires de jeu aux parcs Beaujeu et De La Rocque, décrits au bon de commande PA 10-21, soient payables à même le poste budgétaire 54-139-00-022, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

2010-282

RÉSOLUTION

SOUSSION – ACQUISITION LOGICIEL DE GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE « BACKGROUND » - CONSULTANTS ALPHA DIMENSIONS INC.

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Consultants Alpha Dimensions inc., au montant de 24 832,50 \$, incluant les taxes, pour l'acquisition du logiciel de gestion de la sécurité civile « Background », étant la seule soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que cette acquisition, décrite au bon de commande CC 10021, soit payable à même le poste budgétaire 55-991-00-001, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la

présente.

ADOPTÉE

2010-283

RÉSOLUTION

SOUSSION CONTRAT IE 2010-16 -
RECONSTRUCTION INFRASTRUCTURES URBAINES
CHEMIN DE LA MONTAGNE - LES ENTREPRISES
MICHAUDVILLE INC.

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission révisée en date du 28 juillet 2010 de Les Entreprises Michaudville inc., au montant de 2 539 100,94 \$, incluant les taxes, pour le contrat IE 2010-16 de reconstruction des infrastructures urbaines sur le chemin de la Montagne, étant la seule soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Nathalie Laberge, directrice du Service de l'ingénierie et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 29 juillet 2010.

Que ces travaux, décrits au bon de commande IE 10059, soient payables à même le règlement numéro 1142 (poste budgétaire 58-218-11-423), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

2010-284

RÉSOLUTION

HONORAIRES PROFESSIONNELS - CONTRÔLE
QUALITATIF DES MATÉRIAUX - RECONSTRUCTION
INFRASTRUCTURES CHEMIN DE LA MONTAGNE -
LVM TECHNISOL INC.

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil approuve les honoraires professionnels de la firme LVM Technisol inc., au montant de 27 061,78 \$, pour le contrôle qualitatif des matériaux (laboratoire) dans le cadre de la reconstruction des infrastructures du chemin de la Montagne.

Que ces honoraires professionnels, décrits au bon de commande IE 10056, soient payables à même le règlement numéro 1142 (poste budgétaire 58-218-11-421), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE

2010-285

RÉSOLUTION

APPUI FONDATION USHKET - ANDRÉ-MICHEL -
AGRANDISSEMENT MAISON DES CULTURES
AMÉRINDIENNES

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que la Ville de Mont-Saint-Hilaire appuie la Fondation Ushket - André-Michel dans le cadre de toute demande de subvention pour des travaux d'agrandissement de la Maison des cultures

amérindiennes, selon les plans préliminaires déposés le 10 février 2008 concernant l'aménagement d'une nouvelle salle d'exposition, joints à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Ont voté pour la présente résolution : messieurs les conseillers Rémi H. Lair et André Ricard.

A voté contre la présente résolution : monsieur le conseiller Jean-Luc Halde.

ADOPTÉE

...QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Travaux rang des Étangs
Intervenant	Bruit – trains du C.N.
M. Chamberland	Coût services de sécurité publique et présence policière
M. André Prud'homme	Certificat de consultation - règlement numéro 1140 – réfection de la montée des Trente Échange de terrains – Ville de Mont-Saint-Hilaire et P. Talbot inc. Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation - servitude sur partie du lot 3 703 718 Requête à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu – modification au schéma d'aménagement – enseignes Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. – lot 1 817 633 – 1170, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier Sujets inscrits à l'ordre du jour Demande de subvention – Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire – Maison Ozias-Leduc Réglementation sur la nombre de sculptures sur les terrains privés

2010-286

RÉSOLUTION

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller André Ricard que la présente séance soit et est levée à 20 h 55.

ADOPTÉE

ESTELLE SIMARD, GREFFIER

MICHEL GILBERT, MAIRE